

Asplit® Durcisseur No. 1

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1195



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Asplit® Durcisseur No. 1

Art.-No.

592 0450, 592 0455

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

agent de durcissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH
Rue: Heuweg 4
Lieu: D-06886 Wittenberg
Téléphone: +49(0)3491/635-50
Téléfax: +49(0)3491/635-552
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

Fournisseur

Société: Rema Tip Top Vulc-Material AG
Rue: Birmensdorferstrasse 30
Lieu: CH 8902 Urdorf
Téléphone: +41 (0) 44 / 735 8282
Téléfax: +41 (0) 44 / 7358299
e-mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch
Service responsable: Toxikologisches Informationszentrum Schweizer Notfalldienst
Freiestraße 16
CH-8028 Zürich
Tel. 044 251 51 51
Notrufnummer (24h): 145

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Peroxyde organique: Org. Perox. F

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Toxique par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asplit® Durcisseur No. 1

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1195

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydroperoxyde de diméthylbenzyle

Cumène

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H331 Toxique par inhalation.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer la vapeur.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Hydro peroxyde de diméthylbenzyle (80%) en cumène.

Asplit® Durcisseur No. 1

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1195

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
80-15-9	Hydroperoxyde de diméthylbenzyle			80 - 90 %
	201-254-7	617-002-00-8	01-2119475796-19	
	Org. Perox. E, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H242 H331 H302 H312 H314 H373 H411			
98-82-8	Cumène			10 - 20 %
	202-704-5	601-024-00-X	01-2119473983-24	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H304 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protéger les secouristes.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

Après inhalation

Apport d'air frais, oxygène si nécessaire, consulter un médecin.

En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.



5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone

Hydrocarbures

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Recueillir le produit répandu à l'aide d'un produit absorbant (tel que vermiculite, sable propre).

Diluer des quantités importantes < 10% à l'aide d'agents de stabilisation d'explosifs (flegmatissants) (par exemple fioul) avant de les éliminer.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Le produit doit entrer en contact seulement avec des matériaux appropriés tels que polyéthylène ou l'acier inoxydable.

A éloigner de salissures, rouille, produits chimiques, alcalis concentrés et acides concentrés ainsi que d'accélérateurs.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Stocker à une température comprise entre 0 et 30 °C.

Indications concernant le stockage en commun

Le stockage commun avec d'autres matières dangereuses est interdit.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

agent de durcissement

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Asplit® Durcisseur No. 1

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1195

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
80-15-9	Hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle	-	-		peroxydes org.	
98-82-8	Isopropylbenzène	20	100		VME 8 h	
		80	400		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
98-82-8	Isopropylbenzène (Cumène)	2-phényl-2-propanol (/g créatinine)	50 mg/g	U	b

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Tablier (EN 467).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C): > 5 (13 g/l)

Modification d'état

Point d'éclair: 60 °C

Dangers d'explosion: Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité: n.d.

Limite supérieure d'explosivité: n.d.

Température d'inflammation: n.d.

Asplit® Durcisseur No. 1

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1195

Pression de vapeur: (à 20 °C)	4 hPa
Densité (à 20 °C):	1,034 g/cm ³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	13 g/L
Coefficient de partage:	((n-octanol/eau)) 2,16
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	15 mPa·s
Teneur en solvant:	< 20 %

9.2. Autres informations

Décomposition à partir de 80°C (SADT)

Oxygène actif: 8,3 - 8,7%

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec:

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Dégradation auto accélératrice à 80°C (SADT)

10.5. Matières incompatibles

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

hydrocarbures

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Absence de données toxicologiques.

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Cumène)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

Risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydroperoxyde de diméthylbenzyle

CL 50/Leuciscus idus = 10 - 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible. Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Risque de contamination de l'eau potable en cas d'écoulement de petites quantités dans le sol.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être remis au traitement spécial (tel que la valorisation thermique) après dilution à 10% à l'aide d'un solvant inerte combustible (tel que le fioul) sous observation des ordonnances administratives locales.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3109

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

PEROXYDE ORGANIQUE, TYPE F, LIQUIDE (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

5.2

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

5.2+8



Code de classement:

P1

Quantité limitée (LQ):

125 mL / 30 kg

Quantité dégagee:

E0

Catégorie de transport:

2

N° danger:

539

Asplit® Durcisseur No. 1

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1195

Code de restriction concernant les tunnels:

D

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

UN 3109

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

PEROXYDE ORGANIQUE, TYPE F, LIQUIDE (Hydroperoxyde de diméthylbenzyle)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

5.2

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

5.2+8



Code de classement:

P1

Quantité limitée (LQ):

125 mL / 30 kg

Quantité dégagee:

E0

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

UN 3109

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (cumyl hydroperoxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

5.2

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

5.2



Marine polluant:

Yes

Quantité limitée (LQ):

125 mL / 30 kg

Quantité dégagee:

E0

EmS:

F-J, S-R

Transport aérien (ICAO)**14.1. Numéro ONU:**

UN 3109

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (cumyl hydroperoxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

5.2

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

5.2



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Forbidden

Passenger LQ:

Forbidden

Quantité dégagee:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

570

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

10 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

570

IATA-Quantité maximale (cargo):

25 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

oui



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 20 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Information supplémentaire

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou



Asplit® Durcisseur No. 1

Date de révision: 12.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1195

d'une exposition prolongée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)